

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 23/12/2025

Publié le

2025

ID : 059-215903691-20251218-20251218_3-DE



NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 16
- de votants 25

L'an deux mil vingt cinq

Le dix-huit décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

OBJET

SÉJOUR NEIGE – ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS - RECRUTEMENT D'UN ACCOMPAGNANT – RÉMUNÉRATION

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 22/12/2025

Etaient présents : P. BAUDRIN C. COLLET G. COLLET JM. DELANNOY H. DUMOULIN B. MERESSE H. LEDOUX MP. THUILLET C. MERCIER JC. REZIGA A. DEVEMY S. SPOTO A. MALABOEUF C. DESROUSSEAUX V. PORQUET D. RAMEZ

Etaient excusés : C. RIFF B. LE MAIGNENT A. AIT BAHA L. BLONDEAU L. PHILIPPE G. MONTAY I. PLOUVIER S. GLINEUR S. PIROTTE F. COQUELET C. GRAND

Procurations respectives à : G. COLLET C. MERCIER D. RAMEZ B. MERESSE C. COLLET P. BAUDRIN JM. DELANNOY H. LEDOUX V. PORQUET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Un séjour à la neige est organisé par la commune pour les enfants de CM2 du vendredi 13 au samedi 21 février 2026 à ANCELLE dans les Hautes Alpes. Il est proposé au Conseil Municipal de faire accompagner le groupe d'enfants par un animateur communal. La rémunération de cet animateur serait calculée sur la base de la grille indiciaire d'animation de la Fonction Publique Territoriale comme suit :

Indemnité brute forfaitaire basée sur l'indice majoré 366 – indice brut 367 – cette base de rémunération s'entend toutes indemnités comprises.

L'accompagnant recevrait une rémunération forfaitaire brute de base par jour de travail de 94,98 € soit 664,86 € pour les 7 jours passés avec les enfants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

MAING, le 22/12/2025

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

